

Foy et hommage. (II, IX, 240.)—Sous l'ancien droit français tout vassal était tenu de "rendre foy et hommage" au seigneur du fief duquel relevait celui qu'il possédait. Ce devoir consistait, chaque fois qu'il y avait mutation de propriété, pour le nouveau titulaire à prêter le serment de fidélité à son seigneur et de faire connaître ses titres. Certaines cérémonies présidaient à la prestation de ce serment. Il fallait en dresser un acte authentique sur parchemin.

Quarante jours après avoir été reçu en foy et hommage, le vassal était obligé de donner à son seigneur son "aveu et dénombrement" c'est-à-dire une déclaration détaillée de la consistance de son fief et des droits qui en dépendaient, un état des terres baillées aux censitaires et des rentes et autres redevances perçues.

En France ces actes se rendaient en la Chambre des Comptes de Paris. Ici, dans le pays, les seigneurs dépendaient du gouverneur ou de l'intendant et étaient tenus, de par l'acte de concession, de rendre foy et hommage au château de Saint-Louis à Québec.

Les actes de foy et hommage et surtout les "aveux et dénombrement" sont aujourd'hui d'une grande utilité pour les historiens de nos paroisses canadiennes. Ils font connaître les premiers défricheurs qui s'établirent à la suite et sous la protection des seigneurs. Ils donnent un état très détaillé des progrès de la colonisation et de la population de ces paroisses dans les commencements de la colonie.

MATTHIEU-A. BERNARD

Mme de La Vallière et les Ursulines de Québec. (II, X, 243.)—Il y a, dans le cœur des religieuses, au monastère des Ursulines de Québec, un tableau de valeur représentant la pénitente Thais agenouillée aux pieds d'un vénérable solitaire, et se vouant à la vie d'austérité qu'elle devait désormais mener. Un groupe de femmes vêtues en religieuses est là pour la recueillir. Or, la tradition nous dit qu'on a donné à Thais les traits de Mme de La Vallière, et que ce tableau est destiné à perpétuer le souvenir de sa conversion. Dans la chapelle publique, un tableau qui semble être le pendant du précédent, nous montre la pécheresse convertie, qui devait être plus tard sainte Pélagie, se consacrant à la pénitence aux pieds de saint Nonnus, évêque. Ce dernier tableau est de P. Prud'hon.

P. G. R.

Le frère du marquis de Montcalm. (II, XI, 246.)—Si Montcalm, le vaincu des plaines d'Abraham, s'est distingué par sa valeur, son frère, Jean-Louis-Pierre-Elizabeth, quoique mort jeune, ne s'est pas moins rendu célèbre par sa science.

Dès le berceau on lui apprit à connaître les lettres par le système du bureau typographique que Dumas venait d'inventer. A trente mois il connaissait toutes les figures des lettres, grandes comme petites, et à trois ans, il lisait sans aucune difficulté, le latin et le français, imprimé ou manuscrit.

A six ans, il lisait le grec et l'hébreu. De plus, il possédait les éléments de l'histoire romaine et de celle de France, la géographie et